

Nantes, le 6 avril 2020

Urgence Coronavirus

La Région des Pays de la Loire aménage un service de transport régional par car Aléop pour répondre aux besoins du Centre Hospitalier de Cholet

En cette période de crise sanitaire de COVID-19, la mobilisation et la mobilité des personnels soignants sur le territoire des Pays de la Loire est une priorité. Pour répondre au besoin spécifique du Centre Hospitalier de Cholet de pouvoir disposer d'un service de transport dédié permettant l'acheminement de médecins et personnels soignants domiciliés à Angers, la Région des Pays de la Loire, met en place, à partir de ce lundi 6 avril, un service autocar du lundi au vendredi.

Un car de la ligne régulière Aléop 407 assure désormais un aller-retour par jour entre Angers et Cholet, avec un arrêt à Chemillé, selon les horaires suivants, du lundi au vendredi :

- **Aller** : départ Angers (Gare routière 8h, puis place Lafayette 8h05) – Chemillé (arrêt Château) à 8h42 - arrivée Cholet (arrêt Hôpital) à 9h15.
- **Retour** : départ Cholet (Hôpital) à 18h – Chemillé (Château) à 18h35 – arrivée Angers (place Lafayette 19h15, puis gare routière 19h20).

Ce service spécifique est gratuit pour le personnel soignant concerné, conformément au Plan d'Urgence Santé mis en place par Région des Pays de la Loire depuis le 23 mars. Le car est accessible à l'ensemble du personnel soignant de Cholet, dans le respect des consignes de sécurité sanitaire avec une distance laissée libre entre chaque siège occupé.

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 07 72 21 16 97